AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261105-DE
Reçu le 13/11/2026

Délibération n° 26 11 05

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/11/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2027

Délibération n° 26 11 05

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi six novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Elodie Loretz, Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Anaïs Migone par Monsieur Maurice Tamazout, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.*

Absents : *Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci.*

Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* »,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2026,

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261105-DE
Reçu le 13/11/2026

Considérant qu'à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, soit les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, complétées des dépenses inscrites dans les décisions modificatives.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er Vice-président chargé des finances, propose à l'assemblée délibérante d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2027 sur la base des enveloppes financières suivantes :

Chapitre	BP 2026	DM 2026	Total 2026	Mandatement maximum 2027 jusqu'au vote du BP
20	10 760,00 €	0 €	10 760,00 €	2 690,00 €
204	679 535,58 €	- 68 000,00 €	611 535,58 €	152 883,89 €
21	2 286 216,23 €	- 190 000,00 €	2 096 216,23 €	524 054,06 €
23	42 000,00 €	+ 258 000,00 €	300 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL	3 018 511,81 €	- €	3 018 511,81 €	754 627,95 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Décide** de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2026, soit 754.627,95 € jusqu'à l'adoption du budget 2027 répartis comme suit :
  - Chapitre 20 : 2.690,00 €,
  - Chapitre 204 : 152.883,89 €,
  - Chapitre 21 : 524.054,06 €,
  - Chapitre 23 : 75.000,00 €.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 30
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
D. JOSSE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA